



## Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

**6104<sup>e</sup>** séance

Jeudi 9 avril 2009, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Heller .....	(Mexique)
<i>Membres :</i>	Autriche .....	M. Ebner
	Burkina Faso .....	M. Tiendrébéogo
	Chine .....	M. Long Zhou
	Costa Rica .....	M. Urbina
	Croatie .....	M. Vilović
	États-Unis d'Amérique .....	M <sup>me</sup> DiCarlo
	Fédération de Russie .....	M. Safronkov
	France .....	M. Ripert
	Jamahiriya arabe libyenne .....	M. Dabbashi
	Japon .....	M. Kimura
	Ouganda .....	M. Mugoya
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	Sir John Sawers
	Turquie .....	M. İlkin
	Viet Nam .....	M. Le Luong Minh

### Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Vingt-septième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2009/169)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation concernant la République démocratique du Congo**

#### **Vingt-septième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2009/160)**

**Le Président** (*parle en espagnol*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant de la République démocratique du Congo une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Ileka (République démocratique du Congo) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Alan Doss, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Doss à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Les membres du Conseil sont saisis du vingt-septième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, publié sous la cote S/2009/160. À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Alan Doss. Je lui donne maintenant la parole.

**M. Doss** : J'ai de nouveau l'honneur aujourd'hui de présenter au Conseil le rapport du Secrétaire général (S/2009/160) sur la situation en République Démocratique du Congo et sur les perspectives et les défis de notre mission de maintien de la paix.

À la fin janvier, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Edmond Mulet, a informé le Conseil sur les événements importants survenus dans le sillage des réunions bilatérales entre les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda, et de la déclaration de fin de guerre par une dizaine de hauts commandants du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP). Depuis lors, d'importants progrès ont été enregistrés en matière d'intégration des combattants du CNDP et d'autres groupes armés, et dans les opérations conjointes contre les groupes armés rwandais, les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR).

La perspective d'une fin du conflit principal qui a dominé la situation dans les Kivus pendant près de deux ans a créé un réel espoir de pouvoir, enfin, trouver une solution durable aux problèmes qui ont hanté cette région du Congo depuis plus d'une décennie. Les premiers résultats concrets sont encourageants. Une bonne partie des deux territoires jadis les plus affectés, le Rutshuru et le Masisi, est aujourd'hui mieux sécurisée. L'autorité de l'État est en train d'y être rétablie. Les FDLR du Nord-Kivu ont été repoussés de plusieurs zones qu'ils occupaient auparavant et nous avons vu une augmentation significative des candidats au rapatriement volontaire. Les personnes déplacées commencent à rentrer chez elles et le Gouvernement a lancé une initiative pour accélérer les programmes de réhabilitation afin de consolider la paix au Kivu.

Cela dit, le processus d'intégration et la poursuite des opérations contre les FDLR font face à des difficultés considérables. À cela s'ajoutent des tensions, tant au niveau national suite aux débats sur les opérations conjointes avec les armées rwandaise et ougandaise, qu'au niveau local, où le changement des alliances a suscité des inquiétudes, notamment autour des litiges fonciers que le retour de plus d'un million de personnes déplacées pourrait provoquer.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

La situation dans le Nord-Kivu a radicalement changé depuis la mi-janvier, lorsque le CNDP et la Coalition des patriotes résistants congolais (PARECO), suivis par d'autres groupes armés congolais, ont

déclaré la fin du conflit et fait part de leur disposition à intégrer immédiatement l'armée congolaise. Cet extraordinaire renversement de situation a été possible grâce au rapprochement qui s'est opéré entre Kigali et Kinshasa, et nous félicitons les deux gouvernements d'avoir pris la décision courageuse de surmonter la méfiance passée et de se concentrer sur leurs intérêts communs pour l'avenir. Cela, ajouté au revirement de position du CNDP et au changement soudain opéré à la tête de ce mouvement, a ouvert des perspectives entièrement nouvelles pour le processus de paix. Mais comme pour tout changement spectaculaire, de nouveaux défis sont apparus, qui doivent être abordés avec beaucoup d'attention.

Le premier de ces défis est l'intégration des groupes armés congolais dans l'armée nationale. Ce que l'on a appelé « l'intégration accélérée » est à l'origine un geste politique qui ne commence à être effectivement mis en œuvre que maintenant. La plupart des éléments du CNDP et des autres groupes armés ont été dûment enregistrés, mais le versement des salaires a été retardé, tout comme la fourniture des rations alimentaires et des munitions pour les unités participant aux opérations menées contre le FDLR. Il en résulte que certains éléments nouvellement intégrés des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) ont recommencé à se livrer à des pillages et à lever illégalement des taxes.

Le commandement des FARDC a, toutefois, commencé à s'attaquer à ces problèmes avec l'aide de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et d'autres partenaires internationaux. La MONUC fournit des rations aux soldats participant aux opérations conjointes et à ceux dont elle assurera la formation, mais le Gouvernement doit agir rapidement pour couvrir les besoins immédiats liés au processus d'intégration accélérée et gérer la transition vers la réforme à long terme de l'armée. Les zones sûres doivent être démilitarisées en mettant dûment en garnison les contingents qui ne prennent pas part aux opérations conjointes ou aux patrouilles et en déployant la police pour maintenir l'ordre public.

La MONUC a formé les forces de police et coordonne l'assistance internationale pour faciliter le rétablissement de l'autorité de l'État et le regroupement provisoire des FARDC, qui devrait débiter dans les prochaines semaines. L'une des grandes réussites de cette intégration accélérée est que la MONUC a pu, depuis le début du processus,

identifier environ 1 100 enfants au sein des groupes armés et les en séparer. Dans toutes les réunions que j'ai tenues avec les autorités congolaises et les représentants des groupes armés, je les ai priés instamment de relâcher immédiatement tous les enfants qu'ils comptaient encore dans leurs rangs.

Parallèlement à la poursuite du processus d'intégration, les FARDC et la MONUC ont lancé la phase suivante de leurs opérations contre les ex-Interahamwe/FDLR – l'opération « Kimia II ». En plus de fournir des rations, la MONUC aide à la planification, assure les évacuations médicales et fournit un appui logistique et un appui-feu aux FARDC. Une compagnie des forces de la MONUC est de plus cantonnée avec la plupart des bataillons des FARDC participant à ces opérations afin d'assurer des fonctions de surveillance et de faciliter l'acheminement des vivres. L'objectif premier de ces opérations est d'empêcher les FDLR de réoccuper les zones dont elles ont été chassées par les opérations conjointes FARDC-Forces rwandaises de défense (FRD). Certaines de ces zones, en particulier le long de la frontière entre les territoires de Masisi et Walikale, ont été le théâtre d'une avalanche de représailles contre les civils. La MONUC a renforcé sa présence dans ces zones et continue d'aider les FARDC à déloger les FDLR de poches de résistance dans le Nord-Kivu, avant d'entamer les opérations dans le Sud-Kivu.

La prochaine phase de l'opération « Kimia II » sera particulièrement difficile. Les FDLR sont dispersées dans de larges zones, pour beaucoup difficiles d'accès, et ont rassemblé l'essentiel de leurs combattants dans le Sud-Kivu. Nous estimons à environ 4 500 les effectifs des FDLR. Les opérations devront commencer dès que les troupes des FARDC et de la MONUC auront été déployées préventivement pour protéger les principaux centres de population. Les FARDC et la MONUC doivent maintenir une pression militaire constante contre les FDLR, notamment pour empêcher ou contrer les attaques contre les civils et pour priver les FDLR de tout accès à leurs intérêts économiques.

Une telle pression a été déterminante pour accélérer la reddition et le retour volontaire des combattants et de leurs dépendants au Rwanda. Près de 7 000 Rwandais sont rentrés chez eux depuis le lancement des opérations menées conjointement par les FARDC et les FRD et des opérations de suivi menées par la MONUC. Il y a parmi eux plus de 500 combattants des FDLR – autant, je voudrais le signaler,

que le nombre total des rapatriés en 2008. Le rythme des redditions a légèrement baissé, mais les combattants des FDLR continuent de se rendre à la MONUC dans les deux Kivus.

Le Conseil nous a non seulement donné pour mandat de régler la crise dans les Kivus, mais il a également donné pour instruction prioritaire à la Mission de protéger les civils. Avec la fin du conflit entre le Gouvernement et le CNDP, les exigences en matière de protection changent. Le défi principal aujourd'hui consiste à prévenir les représailles de la part des FDLR, à contrôler les éléments indisciplinés des forces de sécurité, et à faire face à la nouvelle menace que constitue l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) dans le district du Haut Uélé de la province Orientale.

Ces tâches sont inextricablement liées à la consolidation de l'intégration des groupes armés, ainsi qu'à l'application de la justice militaire et civile. La réforme de la police et de l'armée doit mettre en place un système de sélection qui élimine progressivement de leurs rangs les auteurs reconnus de violations des droits de l'homme et veille à ce qu'ils soient traduits en justice. Le moment et la méthode choisis pour procéder à cette sélection doivent renforcer le processus de paix et veiller à ce que l'on traite de façon cohérente tous les auteurs de violations des droits de l'homme présents dans les rangs de la police ou de l'armée. J'ai déjà abordé la question avec le Gouvernement et j'ai vivement engagé les Ministres de la défense et de l'intérieur à mettre en place des mécanismes de sélection efficace avec l'appui de la MONUC et d'autres partenaires.

Je voudrais ajouter que la MONUC elle-même adapte ses politiques et ses pratiques afin de mieux protéger les civils. La Mission a déployé des équipes conjointes de protection constituées de fonctionnaires chargés des affaires politiques, des affaires civiles, des droits de l'homme, de la protection des enfants et des opérations de désarmement, démobilisation et réintégration. Elles travaillent en étroite collaboration avec les forces de la MONUC dans les zones vulnérables. Leur présence et leurs contacts avec la population locale nous ont beaucoup aidés à être mieux au fait de l'évolution de la situation et à améliorer notre capacité de réaction. Au cours des opérations conjointes des FARDC et des FRD, par exemple, les recommandations des équipes conjointes de protection ont conduit à l'évacuation à court terme des civils des zones où ils risquaient d'être pris entre deux feux, ce

qui a permis de minimiser considérablement le nombre des victimes civiles.

Dans les zones où se trouvent les FDLR, les équipes conjointes ont facilité le système d'alerte rapide et les déploiements préventifs en vue d'éviter d'éventuelles représailles. Nous avons également élaboré des directives à l'intention des unités militaires, afin qu'elles soient mieux informées quant à la façon de relever le défi de la protection. Un exemplaire de ces directives a été distribué au Conseil ce matin, et j'engage instamment les membres à y voir une façon novatrice de faire face au problème de la prévention et de la protection des civils dans le cadre d'une mission de maintien de la paix.

Nous ne devons pas oublier cependant que les opérations conjointes menées actuellement contre les groupes armés pourraient provoquer de nouvelles attaques contre les civils et de nouveaux déplacements. Le Conseil doit se rappeler qu'il est impossible de mettre fin au contrôle exercé par les FDLR sur de grandes parties des deux Kivus sans que cela ait des conséquences humanitaires. La protection des civils a été intégrée dans la planification des opérations menées conjointement avec les FARDC, et nous mettrons tout en œuvre pour minimiser les répercussions négatives sur les civils. Toutefois, nous ne pouvons pas laisser ces groupes, notamment les FDLR et la LRA, poursuivre leurs activités violentes qui s'accompagnent d'extorsions, de levée illégale de taxes et d'un niveau choquant de violence contre les femmes et les enfants. Ces groupes demeurent aussi une source de préoccupation pour les États voisins et menacent la stabilité régionale.

Dans la province Orientale, on ne saurait condamner assez fermement les sinistres représailles lancées par la LRA à la suite de l'opération conjointe menée par les FARDC, les Forces de défense populaires de l'Ouganda (FDPO) et l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA). La LRA s'est dispersée en petits groupes qui sèment la terreur et se vengent en pillant, en violant, en amputant, en enlevant et en assassinant des civils dans une vaste zone qui s'étend du nord de l'Ituri à la frontière avec la République centrafricaine et la partie orientale du pays. La plupart de ces attaques se sont produites entre Noël 2008 et la mi-janvier 2009. En tout, 1 100 civils ont été tués, des centaines ont été enlevés et quelque 200 000 personnes ont été déplacées. Ces dernières semaines, le nombre d'attaques a considérablement diminué, mais il semblerait que la LRA se regroupe, et l'on ne saurait

exclure la possibilité d'une nouvelle série d'attaques à l'avenir.

La protection des civils dans une zone aussi étendue et inaccessible constitue un énorme défi. Les FARDC ont progressivement renforcé leur présence, et la MONUC fournit une assistance logistique et matérielle à l'armée congolaise dans le cadre de l'opération « Rudia II », dont l'objectif est de contenir et de neutraliser progressivement la LRA. Nous sommes également en train de mettre en place quatre bases opérationnelles dans certaines des zones les plus vulnérables du Haut Uélé, mais l'amélioration de la protection des civils dépendra essentiellement du déploiement de soldats des FARDC doté de la mobilité nécessaire et d'un appui-feu. De plus, il est crucial non seulement que les FARDC et la MONUC œuvrent en étroite collaboration, mais aussi qu'il y ait une coopération sans heurt et continue avec la SPLA et les FPDO. Je voudrais ajouter que dans les deux opérations, Kimia et Rudia, la MONUC a demandé instamment aux FARDC d'établir des centres opérationnels conjoints afin de renforcer la coordination et la planification avec, selon les besoins, la présence d'agents de liaison du Rwanda et de l'Ouganda.

Pendant plusieurs années, la situation dans l'Ituri a occupé une grande partie des activités de la MONUC. Nos efforts consistant à rétablir progressivement la paix dans ce district ont été largement couronnés de succès. Il reste des poches d'insécurité, mais les incidents survenus récemment relèvent davantage du banditisme que d'un défi militaire lancé à l'autorité de l'État. La mise en œuvre de la Stratégie d'appui à la sécurité et à la stabilisation progresse aujourd'hui dans l'Ituri et, j'ajouterais même, dans le Nord-Kivu. Cette Stratégie étendra la présence de la police et de l'appareil judiciaire dans les zones reculées, facilitera le redressement socioéconomique et, je l'espère, réduira le chômage qui fait grossir les rangs des milices. Le cas de l'Ituri nous montre qu'un effort soutenu et multiforme des FARDC, avec l'appui actif de la MONUC et d'autres partenaires, peut rompre le cycle de la violence et mener à la paix et à la sécurité. Cela nous a permis de redéployer des forces de l'Ituri dans les Kivus et le Haut Uélé. C'est un processus qui est actuellement en cours.

Un autre élément encourageant de nos efforts en faveur de la protection des civils est l'adoption par le Gouvernement de la République démocratique du Congo, les organismes des Nations Unies et d'autres

partenaires d'une stratégie globale de lutte contre la violence sexuelle, laquelle préoccupe le Conseil au plus haut point. Face à ce fléau, cette stratégie comprend quatre grands éléments : lutte contre l'impunité, prévention et protection, intégration de la lutte contre la violence sexuelle dans la réforme du secteur de la sécurité, et amélioration de l'accès des victimes à l'aide et aux services juridiques. Une entité chef de file a été identifiée pour chacun de ces quatre éléments, qui sera mise en place sur le terrain et mise en œuvre par le biais de plans d'action provinciaux et de la Stratégie d'appui à la sécurité et à la stabilisation des Nations Unies. Des exemplaires de cette stratégie sont à la disposition des membres du Conseil et seront distribués après la présente séance.

La stratégie de stabilisation vise à consolider l'amélioration des conditions de sécurité dans les Kivus et dans l'Ituri en remettant rapidement sur pied les infrastructures de base, en facilitant le retour des forces de l'ordre et, d'une manière générale, l'autorité de l'État. L'extension de l'autorité de l'État et des services de base doit également aller de pair avec des programmes d'emploi à forte intensité de main-d'œuvre afin d'absorber les combattants désaffectés qui ne peuvent pas ou ne veulent pas s'engager dans l'armée. Les groupes armés du Nord-Kivu et du Sud-Kivu ont déclaré 47 000 combattants en tout. Ce chiffre suscite peut-être quelques doutes, mais il indique combien de jeunes chômeurs sont associés aux groupes armés faute d'une meilleure occupation. Il faut leur donner du travail afin d'éviter tout nouveau risque de remobilisation.

En même temps, il importe de relancer l'économie afin d'atténuer les tensions ethniques que le retour des personnes déplacées et des réfugiés pourrait aggraver. Un Nord-Kivu et un Sud-Kivu prospères peuvent absorber les rapatriés, à condition que les conflits fonciers soient bien gérés, mais si les Kivus continuent d'être aux prises avec une pauvreté généralisée, le chômage et des infrastructures en ruine, les tensions sous-jacentes entre les communautés ethniques pourraient provoquer une nouvelle escalade de la violence. Le Premier Ministre Muzito a lancé une initiative qui accorde la priorité à des interventions dans les domaines de la sécurité, de l'autorité de l'État, de l'aide humanitaire et du redressement. La MONUC et les autres partenaires internationaux collaborent avec le Premier Ministre afin de financer et d'appuyer ces priorités, et à la MONUC nous avons réajusté notre

stratégie de stabilisation pour appuyer l'initiative du Premier Ministre.

L'accord de paix signé le 23 mars par le Gouvernement et le CNDP, sous la facilitation des Présidents Obasanjo et Mkapa, a jeté les bases permettant de régler les problèmes critiques qui rongent depuis longtemps les Kivus. Ces problèmes sont, notamment, la cohabitation des communautés et l'absorption des structures administratives parallèles du CNDP dans les administrations provinciales et les services nationaux de sécurité. Une bonne mise en œuvre de cet accord, sous la surveillance de la facilitation, contribuerait à améliorer les relations entre les communautés et à renforcer la protection des personnes déplacées et des réfugiés qui rentrent chez eux.

Nos efforts immédiats s'axent sur les mesures nécessaires pour consolider le processus de paix dans les Kivus et contenir la menace de la LRA. Toutefois, les membres du Conseil devraient garder à l'esprit que seule une réforme en profondeur du secteur de la sécurité permettra à terme au Gouvernement de la République démocratique du Congo de faire face, par ses propres moyens, aux menaces à la sécurité et aux défis lancés à l'autorité de l'État. Les FARDC n'en sont qu'à la première étape de l'intégration militaire, à savoir l'absorption du reste des groupes armés congolais. Il leur faut encore entreprendre la réorganisation de la structure de commandement, lutter contre la corruption, mettre en place un système de versement des soldes efficace et transparent, procéder à la réduction progressive des effectifs de l'armée pour les ramener à un niveau moins coûteux et plus gérable, et remettre en état les infrastructures militaires. Plus important encore, la formation des soldats n'en est qu'aux tous premiers stades.

Le Ministre de la défense a récemment présenté un plan de réforme de l'armée aux partenaires internationaux, et je lui ai demandé de réunir un groupe de partenaires potentiels de la réforme du secteur de la sécurité afin d'examiner ce plan le plus rapidement possible. La MONUC elle-même est prête à commencer la formation des brigades nouvellement intégrées, et nous avons l'intention de contribuer à la planification et à la coordination de l'appui externe à la réforme de l'armée, si cela nous est demandé, mais il est clair qu'il revient au Gouvernement d'assumer le rôle de chef de file dans ce processus. J'ajouterais qu'il s'agit d'un processus à long terme, dans lequel plusieurs partenaires internationaux devront participer

collectivement, tout comme le Gouvernement lui-même.

Les réformes de la police et du système judiciaire sont également en cours avec l'appui de la MONUC et d'autres partenaires, en particulier l'Union européenne et les États-Unis. Il faut s'atteler impérativement à ces trois domaines avec ténacité.

Dans la résolution 1856 (2008), le Conseil de sécurité a abordé la question de l'exploitation illégale des ressources naturelles, qui contribue à alimenter le conflit. Améliorer le comportement et l'efficacité des forces de sécurité sera déterminant pour freiner cette exploitation illégale. Le pillage organisé des richesses du Congo se poursuit en effet depuis plusieurs décennies, ce qui a conduit à la mise en place de réseaux régionaux complexes dans lesquels sont impliqués des groupes armés, des fonctionnaires corrompus et des négociants locaux et étrangers irresponsables. Le démantèlement de ces réseaux prendra du temps. La MONUC travaille en ce moment avec le Ministère congolais de l'intérieur et avec les autorités provinciales pour améliorer les mécanismes de contrôle, y compris les vérifications par sondage aux principaux points de transit dans les Kivus et ailleurs, afin de limiter les exportations illégales. La MONUC forme également des militaires et des agents civils du maintien de la paix ainsi que des responsables gouvernementaux, pour qu'ils puissent détecter les activités commerciales illégales et prendre des mesures contre les personnes s'y livrent. Nous coopérons aussi étroitement avec le Groupe d'experts des Nations Unies chargé par le Conseil de sécurité de s'attaquer au problème de l'exploitation illégale et du commerce illicite des armes.

La crise économique internationale, qui a entraîné un déclin de la demande et a fait chuté les prix des principaux minerais et du pétrole brut, a forcé le Gouvernement à revoir à la baisse son budget pour 2009. Le Premier Ministre Muzito m'a dit qu'au cours des 12 derniers mois, le Gouvernement a vu ses revenus diminuer de 70 % du fait de la baisse du volume des exportations de matières premières et de la chute de leur prix. Les membres du Conseil l'imaginent bien, cette situation a eu un effet dramatique sur le budget du Gouvernement et, en fait, sur les chances d'un relèvement économique rapide.

Cette situation s'est, sans surprise, accompagnée d'une très forte baisse des réserves en devises étrangères et d'une dévaluation spectaculaire de la

monnaie congolaise, imposant ainsi des difficultés supplémentaires à une population déjà très pauvre. La République démocratique du Congo a besoin d'une aide internationale d'urgence et, pour faciliter cette aide, le Gouvernement doit bien évidemment prendre de nouvelles mesures résolues pour s'attaquer aux problèmes de gouvernance économique, notamment la corruption, et améliorer la gestion des ressources publiques afin de continuer de recevoir l'appui des donateurs et une aide financière.

Par ailleurs, le Conseil se rappellera que le dernier volet du cycle électoral, à savoir les élections locales, reste l'une des réalisations inachevées de la transition. Après de multiples retards dans les préparatifs législatifs et administratifs, il me plaît de pouvoir annoncer que les principaux éléments sont enfin en place. La MONUC aide la Commission électorale indépendante congolaise à lancer, début juin, la mise à jour du registre des électeurs. La date de l'élection devrait être annoncée pendant cette mise à jour, et l'assistance de la MONUC sera nécessaire pour le déroulement de ces élections qui concerneront environ 6 000 circonscriptions et probablement 200 000 candidats.

Au moment où nous sommes confrontés à ces défis multiples, je voudrais remercier le Conseil d'avoir approuvé, par sa résolution 1843 (2008), une augmentation temporaire des effectifs de la MONUC. La situation actuelle dans l'est de la République démocratique du Congo, comme je l'ai décrite, montre combien ces ressources supplémentaires sont importantes. J'ai été informé que plusieurs pays ont confirmé leur intention de fournir des contingents militaires et de police supplémentaires. Malheureusement, toutefois, d'autres ressources extrêmement importantes continuent de faire défaut. Sans les hélicoptères supplémentaires indispensables pour le déploiement et l'intervention rapides, par exemple, la capacité de la MONUC de réagir rapidement aux nouvelles menaces et de protéger les populations civiles sera compromise. L'appui que nous pourrions apporter aux FARDC sera lui aussi sévèrement limité.

Nous faisons tout notre possible pour cibler nos efforts et nos ressources selon notre mandat, et la MONUC a déjà déployé plus de 90 % de ses contingents dans la partie orientale de la République démocratique du Congo. Nous avons également réduit considérablement notre présence civile dans de nombreuses provinces occidentales. Toutefois, le

transfert des tâches envisagé dans la résolution 1856 (2008) est entravé par le fait que les organismes des Nations Unies, eux-mêmes, sont très concentrés dans l'est du pays et sont largement absents dans un grand nombre d'autres régions. Pour que le transfert soit efficace, ainsi que l'a recommandé la mission d'évaluation technique récemment envoyée en République démocratique du Congo par le Département des opérations de maintien de la paix, il faut préalablement rééquilibrer la présence et les ressources des organismes des Nations Unies. Nous travaillons actuellement à l'élaboration d'un plan de travail stratégique assorti de critères pertinents, qui servira d'orientation au transfert des fonctions et en définitive à la réduction de la présence de la MONUC. Les principaux éléments de ce plan de travail stratégique seront communiqués aux membres du Conseil en temps voulu.

Enfin, je voudrais indiquer que nous avons enregistré des progrès importants dans la lutte contre le problème des comportements répréhensibles au sein de la Mission. En 2008, le nombre d'allégations de fautes graves, y compris l'exploitation et les abus sexuels, est passé à 56 contre 66 l'année précédente. Le nombre d'allégations de catégorie 2, c'est-à-dire de fautes moins graves, a lui aussi diminué. Cette tendance positive a demandé une formation permanente, le déploiement d'Équipes Déontologie et discipline dans l'est, et un réseau de coordonnateurs de l'unité de protection civile dans toute la Mission, ce qui produit aujourd'hui des résultats.

*(l'orateur reprend en français)*

J'espère que la consolidation de la situation sécuritaire dans l'est permettra dans un avenir proche de réduire progressivement la présence de la MONUC à travers tout le pays, et de préparer notre départ. Cette année, notre mission va célébrer son dixième anniversaire. Au cours d'une décennie, la MONUC a supervisé le cessez-le-feu et le retrait des troupes étrangères suite aux accords de Lusaka, créé un climat sécuritaire propice au dialogue inter-congolais de Sun City, accompagné la transition et assuré la tenue des premières élections libres en République démocratique du Congo depuis 40 ans, et assisté le Gouvernement à résoudre le problème des groupes armés congolais et étrangers en Ituri, dans les Kivus, et dans la province Orientale. Ces deux dernières années, et conformément au mandat que le Conseil nous avez donné, nous nous sommes concentrés sur le règlement de la crise dans les Kivus et la protection des populations civiles.

Les attentes vis-à-vis de la MONUC étaient à la mesure du pays où nous sommes déployés : énormes et complexes. Nous avons dû faire face à des défis inattendus. Souvent nos troupes, nos policiers et notre personnel civil ont cherché de nouvelles approches pour s'acquitter de tâches qui s'éloignent des responsabilités classiques du maintien de la paix. Les bases opérationnelles mobiles et les équipes mixtes de protection sont de nouveaux concepts développés au sein de la MONUC. À cette occasion, je voudrais rendre hommage à l'engagement, à la créativité et à la persévérance de nos collègues, notamment les soldats, les civils et les policiers qui opèrent à partir des bases avancées et dans des conditions difficiles, voire parfois dangereuses.

Nous sommes la seule mission qui a eu le privilège de recevoir une visite annuelle du Conseil, et j'espère pouvoir de nouveau accueillir prochainement les membres du Conseil en République démocratique du Congo.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Doss pour son exposé.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 10 h 40.*